



Drancy le 17 juin 2016

**DRIEA**  
Unité territoriale de Paris

23 JUN 2016

*M 38*  
Secrétariat de direction

Monsieur Claude RICHER  
Président de la Commission d'Enquête  
Charles de Gaulle Express  
Préfecture de Région  
5, rue Leblanc  
75015 PARIS

**DRIEA**  
Unité territoriale de Paris  
Service Utilité Publique et Equilibres Territoriaux

JCL/DPF/CmP/ 13- juin 2016

24 JUN 2016

*A 16 451*  
Secrétariat

Monsieur le Président,

L'enquête publique sur le projet Charles de Gaulle Express vient de commencer et j'aurais aimé vous soumettre les réflexions qu'il suscite.

En premier lieu, je veux vous informer que je soumettrai au prochain conseil municipal un vœu appelant à soutenir ce projet qui me semble être une nécessité au vu du fonctionnement du RER B et de l'accroissement des activités de l'aéroport de Roissy, qui contribue à emboliser le RER B.

Il est indispensable pour autant de garantir un parfait fonctionnement de cette voie rapide Paris-Roissy et de prévoir un renforcement des aménagements, de la maintenance et des protections phoniques sur les voies dédiées ainsi que sur celle affectées au RER B.

En second lieu, la vitesse de circulation de ce train rapide amènera un accroissement sensible des nuisances phoniques déjà supportées par les riverains du RER B.

Il convient donc de prévoir la mise en œuvre des solutions d'isolations adaptées pour protéger les habitants subissant déjà des nuisances qui ne feraient que croître (murs anti-bruit de la rue Marconi à la Rue Turgot).

Il serait en outre pertinent, comme l'a étudié la SNCF s'agissant de la ligne RER B entre Roissy et Gare du Nord en cas d'incident paralysant la partie sud de la gare RER B, que des réserves de rames de RER soient stationnées à mi-chemin entre ces deux destinations. La zone de triage de Drancy dont les sillons se libèrent avec la baisse d'activités de SNCF Fret pourrait servir de dépôt et être ainsi en mesure de remédier à toute défaillance sur le RER B ou sur la ligne Charles de Gaulle Express.

.../...

En troisième lieu, les études de BruitParif ont démontré que les activités de freinage dans la zone du triage provoquaient des pics de crissement atteignant les 140 décibels, de jour comme de nuit. Il est donc indispensable de traiter par la même occasion ces nuisances déjà subies depuis longtemps par les Drancéens et d'accompagner la SNCF pour mettre en place un procédé technique capable de faire disparaître 95 % de ces bruits. Ce procédé technique existe et les ingénieurs de la SNCF ont eu l'occasion d'en vérifier l'efficacité en se rendant à la gare de Nuremberg, l'une des nombreuses gares de triage en Europe où cet équipement est installé. Il a été conçu, il y a près de 15 ans, par une société slovène; ELPA, et la SNCF semble aujourd'hui prête à en disposer sur les nombreux systèmes de freins installés sur le triage à Drancy.

Tels sont les points qu'il me paraît indispensable de prendre en compte si l'on veut que la population adhère à ce projet important qu'est Charles de Gaulle Express. Si tel n'était pas le cas, l'avis de la Municipalité de Drancy serait défavorable au projet Charles de Gaulle Express tel que proposé.

Je tenais à vous en faire part et reste à votre disposition pour l'évoquer plus avant.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Député-Maire,

**Jean-Christophe LAGARDE**